

Permettre à tous de bénéficier d'une *alimentation* de qualité en quantité suffisante

JEAN-LOUIS JOSEPH ET DOMINIQUE MARMIER

Alors que l'alimentation devrait constituer un droit élémentaire, plus de 9 millions de personnes en France bénéficient d'aide pour se nourrir en 2023, soit trois fois plus en 10 ans. L'alimentation constitue aujourd'hui un enjeu majeur de société.

Quelles sont les problématiques actuelles de l'alimentation ?

L'alimentation est désormais une variable d'ajustement dans le budget des ménages. De plus, du fait de l'évolution des modes de vie, les consommateurs, notamment les plus défavorisés, se tournent vers des produits prêts à consommer, souvent peu chers et ultratransformés, qui sont sources de pathologies croissantes (diabète, obésité...). Parallèlement, la précarité alimentaire a fortement progressé en France, non seulement à cause de la récente période d'inflation. Enfin, la souveraineté alimentaire se trouve fragilisée avec des filières en difficulté comme celles des fruits et légumes. Ces éléments de constat amènent le CESE à tirer la sonnette l'alarme.

L'alimentation face à l'urgence sociale et sanitaire

Le CESE prône des réponses opérationnelles activant plusieurs leviers. Il appelle à faire de l'accès de tous à une alimentation saine et de qualité une « Grande cause nationale » et à mieux coordonner les politiques ayant trait à l'alimentation. Il propose que soient organisées des « Assises nationales de la lutte contre la précarité alimentaire » pour identifier, évaluer et soutenir les nombreuses actions mises en œuvre. Le CESE souhaite la généralisation du Nutriscore, l'amélioration de la composition des aliments ultratransformés et un encadrement plus strict de la publicité tout en renforçant la sensibilisation quant aux impacts des choix alimentaires. Il préconise d'utiliser la restauration collective pour faciliter le développement de filières locales de qualité, en particulier dans le cadre des Projets alimentaires territoriaux (PAT) qu'il propose de généraliser.

16 %
de la population
française souffre
de précarité
alimentaire en 2023

Source :
enquête du CREDOC

20
millions
de personnes
présentent
des pathologies liées à
l'alimentation (maladies
cardiovasculaire,
diabète, cancer)

Source :
Assurance maladie

57 %
des fruits et légumes
consommés en France
sont importés

Source :
FranceAgrimer 2023

Faire de l'alimentation de qualité et en quantité suffisante un enjeu de santé publique

AVIS

1 METTRE EN PLACE UNE VÉRITABLE POLITIQUE INTERMINISTÉRIELLE DÉDIÉE À L'ACCÈS POUR TOUS À UNE ALIMENTATION SAINE ET DE QUALITÉ ET FAIRE DE CELLE-CI UNE « GRANDE CAUSE NATIONALE »

→ Comment ? En désignant un délégué interministériel pour coordonner l'action des ministères chargés des politiques sectorielles, et en généralisant les **Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)** réunissant l'ensemble des acteurs locaux concernés

2 FAVORISER LA CONSOMMATION DES ALIMENTS D'INTÉRÊT NUTRITIONNEL ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE CEUX QUI PRÉSENTENT UN RISQUE POUR LA SANTÉ

→ Comment ? En incitant au niveau national à l'utilisation du **Nutriscore**, pour tous les produits transformés et vendus préemballés, en reprenant les négociations au niveau européen pour le rendre rapidement obligatoire, en améliorant la composition des produits ultratransformés, en encadrant strictement la publicité en particulier destinée aux plus jeunes, et en soutenant les filières fruits, légumes et légumineuses

3 SOUTENIR ET DÉVELOPPER LES DISPOSITIFS DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE.

→ Comment ? En organisant des « **Assises nationales de la lutte contre la précarité alimentaire** » pour identifier, évaluer et diffuser les nombreuses actions souvent expérimentales de toutes natures (épiceries solidaires, caisses communes de solidarité...) en pérennisant les financements publics à l'aide alimentaire et en remboursant aux associations la TVA portant sur leurs achats de produits frais dont les fruits et légumes

4 MOBILISER LA RESTAURATION COLLECTIVE POUR SOUTENIR ET DÉVELOPPER DES FILIÈRES LOCALES DE QUALITÉ

→ Comment ? En facilitant l'accès des producteurs ainsi que des artisans et commerçants de proximité à la **commande publique locale, en relevant les seuils de dispense des règles de publication et de passation des marchés publics** (en valeur absolue, passage de 40 000€ HT à 100 000€ HT maximum), **en renforçant la formation des acheteurs privés et publics**, en favorisant la prise en compte de la **qualité et l'origine locale** des produits au-delà du seul critère du prix

LES RAPPORTEURS

Jean-Louis Joseph

jean-louis.joseph@lecese.fr • 01 44 43 60 21

Agriculteur bio en Provence, ancien maire d'une commune rurale, a été président du PNR du Luberon et de la Fédération des parcs naturels régionaux de France. Il siège au sein du groupe des Non-inscrits et est vice-président de la commission Territoires, agriculture et alimentation du CESE.

Dominique Marmier

dominique.marmier@lecese.fr • 01 44 43 60 21

Agriculteur et producteur de lait en Franche-Comté, Dominique Marmier a été Président national de Familles rurales qu'il représente au CESE, vice-président de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole et membre du Haut Conseil de la Famille. Il siège à la commission Territoires, agriculture et alimentation du CESE au titre du groupe Familles.